

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1333

présenté par

Mme Khattabi, M. Cazenove, Mme Gipson, M. Cellier, M. Morenas, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Bessot Ballot, M. Testé et Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en encadrant notamment les écarts de rémunération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les mesures portées par le présent projet de loi, le présent amendement propose de renforcer le soutien à l'attractivité de l'exercice médical hospitalier qui constitue aujourd'hui une priorité.

En effet, certaines spécialités et de nombreux territoires connaissent une véritable crise de démographie médicale. Aussi, il convient d'intégrer la notion d'encadrement des écarts de rémunération, une mesure qui contribue à revaloriser l'image des carrières hospitalières.